



AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT #505-2020

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité que, lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 21 janvier 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 505-2020

Règlement #505-2020 règlement autorisant :

- **La modification du règlement 497-2019 remplacement du système de réfrigération et la mise aux normes des installations du centre sportif La Guadeloupe**
- **L'augmentation de la dépense et de l'emprunt pour un montant additionnel de 340 000\$**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1 - Avis de motion :	13 janvier 2020
2 - Dépôt du projet de règlement :	13 janvier 2020
3 - Adoption par le conseil	21 janvier 2020
4 - Approbation par les électeurs :	4 février 2020
5 - Approbation par le MAMH :	12 mars 2020
6 - Affichage (promulgation) :	8 avril 2020

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 8^e jour d'avril 2020

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dû à la situation d'urgence sanitaire (COVID-19) déclarée par le Gouvernement et la fermeture des lieux publics habituels d'affichage le règlement stipulant les lieux d'affichage sera modifié.

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19^e Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, sur le site internet de la municipalité et en avisant les citoyens via la page Facebook de la municipalité entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 8 avril 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^e jour d'avril 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.